



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand – 26 octobre 2014 – 9 heures

Pour diffusion immédiate

Pas de grève pour les internes de médecine générale !

L'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) est réunie en Conseil d'Administration ce week-end. Dans le contexte tumultueux entourant la réforme du temps de travail des internes, nous confirmons nos positions et n'appelons pas à la grève. Le Président de l'ISNAR-IMG, Pierre-Antoine MOINARD, « appelle le Ministère à prendre ses responsabilités et à réduire le temps de travail ».

▪ **Les internes de médecine générale rappellent leur impatience**

Mise en demeure par la Commission européenne en juin 2013, la France tarde à mettre en œuvre la réforme du temps de travail des internes. Elle réunit pourtant un ensemble de mesures qui permettraient de favoriser la formation des futurs médecins et la sécurité des patients en réduisant efficacement leur temps de travail hebdomadaire.

Une nouvelle promotion d'internes va prendre ses fonctions début novembre sans pouvoir bénéficier des mesures qui auraient déjà dû être actées.

Face à cette situation, le Conseil d'Administration de l'ISNAR-IMG exprime son impatience et réclame l'application sans délai de la réforme promise.

▪ **Une attitude constructive, sans appel à la grève**

Le Ministère de la Santé a repris l'ensemble de nos propositions à la seule exception de l'augmentation du nombre d'internes requis pour ouvrir une ligne de garde, que nous appelons toujours de nos vœux.

L'ISNAR-IMG rappelle que le projet de décret répond à une attente légitime des internes qu'il convient de combler dans les meilleurs délais.

L'ISNAR-IMG décide donc de ne pas appeler à la grève mais rappelle l'impatience des internes de médecine générale quant à l'application de la réforme du temps de travail tant attendue et appelle le ministère à prendre ses responsabilités.

Contacts Presse

Pierre-Antoine MOINARD – Président
06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Trystan BACON – Porte Parole
06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

A propos



L'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) :
... a été fondée en 1997, veille à l'information et à la défense des internes de médecine générale ainsi qu'à leur représentation auprès des pouvoirs publics. Elle organise chaque année le Congrès des Internes de Médecine Générale.
... fédère 24 associations et syndicats locaux représentant environ 6000 internes de Médecine Générale.
... est une Union de syndicats professionnels (livre IV du Code du Travail) et d'associations (loi 1901).
... est reconnue représentative des internes en médecine générale sur tout le territoire national depuis 1999.
... est membre de la FAGE – 2001, et donc représentée au CNESER.
... est membre du Conseil Supérieur des Hôpitaux – 2003.

ANNEXE



Propositions concernant le temps de travail des internes

Adoptées par le Conseil d'Administration réuni en Assemblée Générale Téléphonique Extraordinaire le 5 mars 2014

L'ISNAR-IMG est favorable :

- À l'organisation hebdomadaire des obligations de service en 8 (huit) demi-journées d'exercice, 1 (une) demi-journée de formation universitaire, et 1 (une) demi-journée de travail personnel.
- À la création d'un compte épargne temps, géré par les affaires médicales, où viendrait s'accumuler les demi-journées travaillées en sus des obligations de service hebdomadaire et qui seraient à récupérer et à solder plusieurs fois par semestre.
- À ce que le samedi matin soit considéré comme une demi-journée récupérable si le nombre de demi-journées travaillées hebdomadaires dépasse les obligations de service.
- Au passage à 6 (six) internes minimum par ligne de garde, permettant à chaque interne de ne pas dépasser le service normal de garde.
- À ce que les gardes de nuit soient comptabilisées comme 2 (deux) demi-journées de temps de travail.
- À la création d'un compte épargne formation géré par les affaires médicales où viendrait s'accumuler les demi-journées de formation (universitaire et travail personnel) non prises par les internes.

L'ISNAR-IMG demande à ce que le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé soit chargé de la vérification de l'application de la réglementation relative aux droits des internes, et puisse mettre en place des sanctions en cas de non respect de celle-ci. Il s'agit de permettre aux représentants d'internes d'avoir des recours possibles afin de faire valoir la réglementation des internes et que ces évolutions ne restent pas lettre morte.

L'ISNAR-IMG rappelle que les internes sont au contact des patients et que le non respect des règles élémentaires de repos et de qualité de vie est source potentielle de troubles graves pour le soin comme pour le système de santé (erreurs médicales, burn-out, perte d'un praticien, etc.).

L'ISNAR-IMG insiste sur le fait que les internes sont des praticiens en formation. Dans ce sens, tout doit être mis en œuvre pour que l'accès aux demi-journées de formation ne soit plus un parcours du combattant mais au contraire un droit respecté de tous.

286, rue Vendôme 69003 LYON
Tél. 04 78 60 01 47 / 06 73 07 53 00 - Fax : 04 78 60 27 14
administration@isnar-img.com - www.isnar-img.com

Siret 424 972 305 00025 - Code APE 912Z
Union de syndicats professionnels (livre IV du Code du Travail) et d'associations (loi 1901).
Déclarée représentative des résidents en médecine générale par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - 1999
Membre de la FAGE - 2001 - Membre du Conseil Supérieur des Hôpitaux - 2003